

Cession fonds artisanal et plus value

Par Bibinette14, le 17/12/2018 à 17:21

Chère madame Cher monsieur,

Pouvez-vous m'indiquer si, en cas de cession d'un fonds artisanal (en l'occurence une licence de taxi), le cédant est passible de plus-value sur le prix de cession ?

En vous remerciant,

Sentiments distingués.

Stéphanie SIMON

Par Bibinette14, le 17/12/2018 à 17:22

Post en double, supprimé

Par Visiteur, le 17/12/2018 à 17:43

Bonjour

Normalement, , il y a exonération des plus-values dans le cadre de la cession d'une entreprise individuelle pour arrêt d'activité.

Au moins jusqu'à 300.000€, mais je vous conseille de lire ceci et voirvotre comptable.

http://blog.cba-france.com/imposition-cession-licence-taxi